



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°23.03.01**

Rapporteur : Virginie DEMONSSAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le vingt-huit juin à dix-neuf heures,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Gilles PERLI, premier adjoint,**

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Nathalie FORM, Paul FIGVED, Natacha SALLE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Emeric SALLE ayant donné procuration à Gilles PERLI  
Muriel FINE ayant donné procuration à Jean-Michel DELBANO  
Jean-Paul SALLE ayant donné procuration à Paul FIGVED  
Gaspard BOREL ayant donné procuration à Magali BRECHU  
Sophie PAUMOND ayant donné procuration à Virginie DEMONSSAND  
Jean-Claude VINATIER ayant donné procuration à Isabelle DESMALLEES

**Paul FIGVED a été élu secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** Convention de mise en commun de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « la Ruche » de la commune du Monétier les Bains avec la commune de La Salle les Alpes

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour faire face au non-renouvellement de contrat de l'équipe qui gérait l'animation et la gestion des deux centres de loisirs sans hébergement des communes de La Salle

les Alpes et du Monétier-les-Bains pendant l'été 2022, les deux communes se sont mobilisées et ont souhaité proposer un centre de loisirs durant les vacances d'été afin d'offrir une solution de garde de qualité pour accueillir les enfants.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1311-15 ;

**Vu** le projet de convention de mise en commun de l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) « la Ruche » de la commune du Monétier-les-Bains avec la commune de La Salle les Alpes et de refacturation des frais liés à l'utilisation de cet équipement collectif ;

**Considérant** que les communes de La Salle les Alpes et du Monétier-les-Bains souhaitent renforcer la mise en commun de certains équipements afin de mutualiser les moyens, améliorer l'efficacité de ces services et répondre à certaines attentes des administrés des deux communes.

**Considérant** que ce dispositif de mise en commun permet à une collectivité d'utiliser des équipements collectifs déjà existants mais appartenant à une autre collectivité. Cette dernière optimise ainsi l'usage de ses équipements puisque l'utilisation d'équipements par une collectivité territoriale fait l'objet d'une participation financière de la collectivité bénéficiaire au profit de la collectivité propriétaire de ces équipements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- ✓ **ADOpte** la convention entre la Commune du Monétier-les-Bains et la Commune de La Salle les Alpes annexée à la présente délibération ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 28 juin 2023

Le 1<sup>er</sup> adjoint



Gilles PERLI